

*Département de la Haute-Vienne*

**COMMUNE DE DOMPS**

***Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal***

L'an deux mil vingt le 9 Octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire sous la présidence de Mme Coline BOUR, Maire.

***Étaient présents*** : Mme BELLET Béatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHASSAGNE Yannick, Mme CYRILLE Aurore, Mr MONTHEIL Jean-Pierre

***Excusés*** : Mr LECOMTE Jean-Luc, Mr VERHELST Eduard, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr CHARIAL Nicolas

***Date de convocation du Conseil Municipal*** : 2 Octobre 2020

***Secrétaire de séance*** : Mme CYRILLE Aurore

**Délibération 2020/044 en date du 9 Octobre 2020**

**Café des Amis – Délibération pour vente parcelles A506 et A916**

Madame le Maire rappelle le bien-fondé de la cession de ces 2 parcelles suivant lecture des 2 délibérations soit les délibérations 2018/065 du 14 Décembre 2018 et 2019/025 du 7 Juin 2019. Cependant, et sur demande de Mme DEBOUDAUD, notaire en charge du dossier, il est nécessaire que cette délibération mise à jour annule et remplace les 2 précédentes citées ci-dessus.

Il est rappelé que les 2 parcelles en vente portent les références cadastrales A506 et A916. Pour mémoire, Madame le Maire précise que le prix de vente des locaux avait été fixé au « prix avoisinant » les 25 000 € lors du Conseil Municipal du 14 Décembre 2018.

Il convient désormais de déterminer les modalités de la vente.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- Autorise Madame le Maire à engager les démarches pour la cession de cet immeuble situé sur les parcelles A506 et A916
  - Décide de proposer à la vente les locaux occupés par le Café des Amis au prix de 25 000€, sous réserve de la prise en charge par l'acquéreur du raccordement de la cuve à gaz.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.  
En Mairie le 12 Octobre 2020.  
Le Maire

